



ASSEMBLEE GENERALE DU 28 SEPTEMBRE 2019
A LA MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE DE
BEZIERS

Présents : Mesdames ESCUDIE, GARDES, LECLERCQ-MELON, SCHUWY et Messieurs ANDRIEU, BEAUCOURT, BENAVENT, ESCUDIE, LASSALVY, KOUIDER, MALRIC, MERCIER, PALOU et TERRAL.

Excusés : Madame TREMEL et Messieurs AURIOL et PIEROBON.

Ordre du jour :

1. Rapport moral, bilan des activités 2018/19
2. Rapport financier 2018/19
3. Paiement de la cotisation 2018 (27 € + 2 € de cotisation à l'association locale en espèces !)
4. Renouvellement du Bureau
5. Recrutement
6. Actualités : Rentrée 2019, mise en place des CE1 dédoublés en REP, obligation d'éducation à partir de trois ans, quelle mise en œuvre dans vos écoles.
7. Elections au conseil d'école
8. Rapport de visite intermédiaire sous forme numérique (tableau Excel).
9. Journée de la laïcité
10. Prix de la laïcité et concours « Se construire citoyen »
11. Questions diverses

Cette Assemblée Générale est jumelée avec la réunion trimestrielle de notre délégation de Béziers, elle se déroule dans les locaux de la maison de la vie associative de Béziers et est présidée par Claude Lassalvy, notre président.

Première partie : AG de l'amicale des DDEEN de Béziers et du Biterrois

Subvention de la Mairie de Béziers :

Subvention 2019 : les pièces manquantes au dossier ont été adressées à la mairie début août 2019.

Subvention 2020 : le dossier a été établi et adressé en mairie le 20 août 2019 (date ultime de dépôt : 20 septembre 2019)

Le montant de la subvention octroyée en 2020 était de 200 €.

La subvention demandée pour 2020 est de 250 €.

Rapport d'activité :

Notre délégation :

Notre délégation compte actuellement 34 membres et assure le suivi de 51 écoles sur les 61 existants sur le territoire de notre délégation.

Notre délégation couvre trois circonscriptions de l'Education Nationale : Béziers Ville, Béziers Nord et Béziers Centre.

Nos activités statutaires :

Notre délégation a tenu trois réunions :

Réunion trimestrielle le 13 octobre 2018 à Servian.

Réunion trimestrielle le 16 février 2019 à Thézan les Béziers.

Assemblée Générale de l'Amicale de DDEN de Béziers et du Biterrois le 18 mai 2019 à Servian.

Des membres de notre délégation ont participé à l'AG départementale réunie à Valras, le 8 juin 2019.

Le bureau de l'amicale des DDEN de Béziers :

Le bureau sortant est reconduit pour un an :

Président : Claude Lassalvy

Secrétaire Danielle Schuwy

Trésorier : René Beaucourt

Membres : Françoise Leclercq-Melon, Claudie Escudié

Cotisation :

La cotisation annuelle est maintenue à 2 euros.

Notre mission officielle :

Les rapports de visite :

A la date du 3 janvier, 31 rapports sont parvenus à la délégation pour les 51 écoles actuellement suivies par un DDEN, soit un taux de retour de 60,7%. Si l'on considère la totalité des écoles de la délégation, le taux de couverture est de 52 %.

Certains DDEN n'ont pu obtenir de rendez-vous des directrices ou directeurs, malgré plusieurs demandes, soit que les directeurs ignorent le rôle et la mission des DDEN, soit qu'ils manquent de temps pour un échange.

La synthèse de ces rapports a été transmise à l'Union départementale le 7 janvier 2019.

Les trois IEN en charge des écoles de notre délégation ont été rencontrés sur la période février-mars. Nous leur avons remis une copie des rapports concernant les écoles et une synthèse de nos remarques. Nous avons centré notre observation cette année sur l'état des sanitaires et la présence des symboles de la République sur la façade des écoles, à l'appui de l'enquête départementale.

Les municipalités concernées ont également été destinataires des rapports de visite de leurs écoles respectives.

Notre implication dans la vie de l'Union Départementale des DDEN

La délégation de Béziers contribue de façon importante à la vie de notre union départementale, trois de ses membres siègent au Conseil d'Administration de l'Union Départementale, le secrétariat général de l'union départementale est assuré par le président de la délégation de **Béziers, et** Françoise Leclercq-Melon, membre de notre délégation, le suivi du prix de la laïcité et du concours « Se construire citoyen » au sein du Bureau Départemental de l'UD DDEN 34.

Notre vie associative :

L'école élémentaire Les Romarins, dont la DDEN est Madame Escudié, a été récompensée lors de la remise du prix de la laïcité à l'Assemblée Générale de Valras, pour un abécédaire de la laïcité.

Une semaine de laïcité en partenariat avec l'association APAJH, qui lutte pour l'intégration des jeunes porteurs de handicap, a été menée par le DDEN de l'école début juin 2019 à l'école George Sand.

Rapport d'activité Accepté à l'unanimité

Présentation du rapport financier

RECETTES : Cotisations 40 euros

Dons : 15 euros

Subvention ville de Béziers : 200 euros

DEPENSES : 265,36 euros

DEFICIT : - 10,36 euros

SOLDE EN BANQUE : 1 085,35 euros

EN CAISSE : 60,19 euros

Rapport financier Accepté à l'unanimité

Cotisation : Proposition de maintien de la cotisation à 2 €

Accepté à l'unanimité

Renouvellement du Bureau:

Proposition : Président: C. Lassalvy

Trésorier : R. Beaucourt

Secrétaire : D. Schuwy

Membres : C. Escudié, F. Leclercq-Melon

Accepté à l'unanimité

Il conviendra d'envisager un renouvellement du bureau lors du renouvellement quadriennal 2021-2025.

Démissions enregistrées :

Brigitte Hamey : école Balmigère Béziers (Raisons de santé)

Annie Soullignac : écoles Espondeilhan et Coulobres (Mutation)

Brice Vaquier : école maternelle Lignan sur Orb

Ecoles non pourvues en DDEN à cette rentrée :

Béziers : Les Oiseaux élémentaire
 Malbosc
 Cordier élémentaire
 Carpentier maternelle
 Balmigère
 Pasteur maternelle

Abeilhan
Autignac
Espondeilhan
Coulobres
Corneilhan
Boujan élémentaire et maternelle

Deuxième partie : Réunion de la délégation

Cotisation départementale :

27 € sauf si renoncement à la revue le délégué.

Recrutement :

Compte-tenu de l'ampleur des démissions et du nombre important d'écoles vacantes, il devient urgent de renouveler les membres de notre association.

Nous laissons 12 écoles sans DDEN, dont un certain nombre d'écoles importantes.

Je rappelle le mot d'ordre lancé par notre président Eddy Khaldi en vue du recrutement quadriennal : un DDEN recrute un DDEN.

Actualités de la rentrée 2019 :

Les sujets brûlants :

Le dédoublement des CE1 en REP

L'obligation d'instruction à partir de trois ans

Le dédoublement :

Ne sont concernées que des écoles de Béziers, tous les groupes scolaires de La Devèze Gaveau Macé, Sand, Mandela, Cordier, Riquet Renan.

Vérifier la qualité des locaux mis à disposition et les organisations pédagogiques.

Certains CE1 dépassent 12 (Mandela Riquet Renan)

On voit aussi des organisations type CE1-CE2.

La scolarisation obligatoire à trois ans :

Une dérogation à l'obligation scolaire peut être demandée par les familles. Formulaire proposé par la direction d'école, validé par l'IEN.

Le DDEN doit : s'assurer du nombre d'enfants de trois ans inscrits, du nombre de couchages disponibles, du nombre d'ATSEM en mesure d'encadrer le temps de repos des petites sections.

Les autres sujets de préoccupation :

Les effectifs, particulièrement en cycle III en REP et REP +
Entre 10 et 20 élèves nouveaux arrivants seraient en attente d'inscription. Les écoles du centre-ville de Béziers n'auraient pas la capacité d'accueil pour les recevoir.

Les travaux et la sécurité :

Des écoles demeurent dépourvues de contrôle visuel des entrées.

Les transports :

Situation de **Ecole Mandéla** :

Cette école, la plus récente de la ville, inaugurée en 2013, se trouve dans un quartier très excentré, obligeant un grand nombre de familles à utiliser soit leur véhicule personnel, soit les transports en commun desservant depuis peu l'école pour accéder à l'école.

L'école est desservie par une ligne de bus présentée comme TAD sur réservation (transport à la demande) par le prestataire de service beeMob. Cette ligne R2 dessert la Place De Gaulle, la gare SNCF, l'école Mandela et l'arrêt Monflourès.

Les élèves qui l'empruntent sont soit des enfants de moins de six ans, accompagnés d'un parent, soit des élèves d'âge élémentaire, lesquels voyagent le plus souvent seuls.

Il s'ensuit des désordres liés au comportement turbulent d'enfants voyageant sans surveillance.

La seule réponse apportée tant par la municipalité que par le prestataire de service semblerait, selon le directeur, être de compter sur les parents présents dans le bus pour assurer la discipline.

Par ailleurs l'usage de ce bus est payant. Ce service semble mal défini entre une ligne régulière de bus et un service de ramassage scolaire.

L'ADATEP 34 a été saisie et renvoie à une démarche vers l'organisateur du service.

Situation de certaines Ecoles : En Centre-Ville le cycle 3 n'a plus de capacité d'accueil. Certains travaux ont été réalisés sur certaines écoles mais on est loin d'avoir tout fait.

Ecole élémentaire Les Oliviers : il y a un risque urgent car des blocs de pierres tombent. Structure Pailleron de plus de 50 ans.

Ecole Pélisson : Gros travaux suite effondrement des plafonds. Toujours pas assez de places en dortoir. Les enfants dorment dans la salle polyvalente (on met et on défait).

Ecole de Bassan : construction d'une cantine et aménagement de dortoirs.

Ecole maternelle de Servian : constructions de deux nouvelles classes et installations de dortoirs dans une ancienne classe.

Elections au conseil d'école :

La possibilité de vote uniquement par correspondance sans tenu d'un bureau de vote physique est désormais autorisée.

Ce qui ne dispense pas le DDEN de participer s'il le peut au dépouillement.

Rapport de visite intermédiaire :

Le rapport de visite intermédiaire qui vous a été adressé, sous format PDF et Word, peut être rempli manuellement ou sous forme informatique en format Word. Une version sous tableau Excel est en préparation. Elle aura pour intérêt de faciliter la synthèse des enquêtes mais nous n'avons pu à ce jour la finaliser parfaitement et surtout l'expérimenter.

La nouveauté consiste à renseigner sur la fiche signalétique de l'école l'effectif des trois n maternelle, le nombre de couchages et le nombre de dérogations à l'obligation de fréquentation scolaire pour les raisons exposées plus haut.

Merci de renseigner ces enquêtes après les vacances d'automne, période où les exercices de sécurité ont en principe été réalisés.

Journée de la laïcité :

Cette année c'est le 9 décembre et ce n'est pas un dimanche. Inciter les équipes enseignantes à marquer cette période d'initiatives particulières. En profiter pour souligner les obligations légales liées au code de l'éducation : drapeaux, devise, paroles de l'hymne national, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Prix de la laïcité et concours se construire citoyen : 9 écoles ont été distinguées au niveau du département avec trois coups de cœur.

On se pose la question « Comment relancer le prix de la Laïcité ? » Lors de la journée du 9 décembre essayons de faire une action. On peut aussi remettre au DASEN et aux inspecteurs un exemplaire du livre de KHALDI.

Les DDEN devront en parler lors du premier conseil d'école en soulignant bien que l'école n'a rien à faire que c'est le DDEN qui se charge de tout. Il faut que le dossier ait un rapport avec la citoyenneté et la laïcité. (Exemple : Description des articles de la Charte de la Laïcité et transcription des textes en niveau de langage accessible aux enfants).

Questions diverses : TRACT de la FCPE – cf. réponse du collectif laïque national

Attention aux valeurs de la république il faut bien vérifier que tous les symboles de la République sont bien représentés dans chaque Ecole.

Fin de la réunion à 11 h 30.